



Alliance myriophylle

AIDE-MÉMOIRE

1^{er} Rendez-vous national

Le myriophylle menace les lacs et les cours d'eau; il faut en parler!

Organisé par l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle

Tenu le 25 septembre 2021 de 10h à 12h

Sur la plateforme Zoom

Les objectifs

- Réunir les milieux municipal et associatif autour de la problématique du myriophylle à épis
- Rédiger une lettre collective au Premier Ministre du Québec lui faisant part des préoccupations et des attentes des milieux représentés

Les participants

- Plus de 400 invitations
- 220 inscriptions
- 145 présences dont :
 - o 89 associations de protection, de riverains ou de propriétaires, des associations et fédérations nationales, des regroupements d'associations, cinq organismes de bassins versants et un regroupement régional
 - Représentant plus de 10 000 membres
 - o Des participants issus du milieu municipal, représentant plusieurs milliers de personnes
 - o Les participants provenaient et s'identifiaient à une multitude de régions et sous-régions, MRC, villes et villages représentant la grande diversité des réalités du Québec :
 - Les régions : Abitibi-Témiscamingue, Bas-St-Laurent, Centre du Québec, Chaudière-Appalaches, Côte Nord, Estrie, Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Montérégie, Outaouais
 - Le sous régions, ville et villages : Beauce, Canton Stanstead Manicouagan, Mont-Tremblant, Prévost, Rivière Rouge, Rouyn-Noranda, Saint-Donat, Témiscouata, Ville de Québec, Waterloo, Yamaska

Le déroulement

La rencontre a été organisée en 4 étapes :

- A. La mise en contexte
- B. Un entretien avec cinq invités
- C. La parole aux participants
- D. Un rappel des discussions en ateliers

A. La mise en contexte

La rencontre a débuté par une présentation des origines de l'Alliance et de son action depuis 2018, notamment ;

- Le lancement national de l'Alliance en juillet 2018, par une rencontre d'une vingtaine d'associations nationales et d'une présence média demandant au gouvernement d'agir sur la menace que pose le myriophylle à épis.
- Depuis 2018, plus de 200 municipalités, associations, organismes et MRC appuient l'objectif de l'Alliance : que le gouvernement se dote d'une stratégie nationale de gestion du myriophylle incluant la recherche, l'appui aux milieux et la prévention
- Des rencontres subséquentes avec les représentants du MELCC et 2 rencontres avec le Ministre de l'Environnement où les objectifs de l'Alliance ont été présentés
- En Octobre 2020 l'Alliance a tenu de concert avec le Cabinet du MELCC une rencontre visant à développer les paramètres d'un programme national. 2 recommandations ont été soumises au Ministre du MELCC :

Que le gouvernement :

- Inscrite un montant significatif récurrent dans le budget provincial dédié aux espèces aquatiques envahissantes et un volet dédié au myriophylle
 - Mandate un organisme de la société civile afin de mobiliser les milieux, voir aux campagnes de prévention, jouer un rôle fédérateur et être en lien avec l'équipe scientifique du ministère de l'Environnement
- En 2021, la réalisation de la nécessité de sensibiliser plus d'élus par :
 - L'envoi d'une lettre aux ministres responsables des 17 régions du Québec
 - Septembre 2021 : 1^{er} Rendez-vous national : le myriophylle; il faut en parler!

B. Un entretien avec cinq invités

Issus du milieu municipal, associatif, de gestion du myriophylle, des organismes de bassins versant et de l'immobilier, cinq invités ont gracieusement accepté de dresser un rapide portrait de l'état de la situation myriophylle.

À la question : quelles sont vos observations, ce que vous avez constaté ou appris, qui aideraient à établir un bref état de la situation du myriophylle en 2021?

Les invités ont répondu :

- Les associations se sentent isolées, sans ressources, avec peu d'aide
- Dans les régions où il n'y a pas de myriophylle, on craint les visiteurs de l'extérieur de la région
- Beaucoup d'efforts sont déployés pour faire de la détection précoce
- En Estrie et dans d'autres régions, il a été couvert de toile de jute l'équivalent de 19 terrains de football
- On doit compter sur 5 bénévoles pour chaque plongeur lors de la mise en place des toiles, l'effort des bénévoles est considérable

- L'apport des associations de lacs doit être reconnue, elles sont centrales à la gestion, à la prévention et à la détection précoce
- Même si les gens ne connaissent pas le myriophylle, la qualité de l'eau est un des facteurs les plus importants dans la valeur des propriétés riveraines. Par exemple; une propriété s'est vendue 30k \$ sous le prix demandé sur un lac où la qualité de l'eau est mauvaise et une autre 60k \$ de plus que demandé sur un lac où l'eau était de bonne qualité.
- Ainsi, on remarque que la vente d'une propriété riveraine a lieu sur le quai et non dans la cuisine de la propriété.

C. La parole aux participants

Les participants se à joignent à un des 5 ateliers, tous discutent de l'état de la situation 2021 et des perspectives d'avenir 2022.

État de la situation 2021

Tous ont été conviés à compléter la question posée aux invités :

Dites-nous ce que vous connaissez, comment ça s'est passé cet été, ce qui nous permet de compléter et mieux comprendre l'état de la situation.

Tout en convenant que la contribution du milieu associatif est essentielle à la lutte et à la gestion du myriophylle,

Les membres des associations ont le sentiment :

- D'être seuls, sans appui, laissés à eux-mêmes
- De panique devant les visiteurs et les touristes qui ont aucune conscience qu'ils sont des propagateurs des espèces envahissantes
- Que ce sont eux, les riverains qui ont la responsabilité de la prévention et de la sensibilisation
- Que chaque association doit inventer ses propres outils d'information et de sensibilisation
- Que le gouvernement ne reconnaît pas leur apport.

Les participants soulignent les réalités suivantes :

- Les entrées et sorties (publiques ou privés) des lacs sont sans surveillance
- Peu de gens connaissent le myriophylle et posent donc un risque additionnel de propagation notamment lors des locations court terme (qui peuvent représenter 10% des propriétés riveraines) les visiteurs privés, les touristes, et les nouveaux propriétaires
- Que les normes, règles et exigences du MFF sont déconnectées de la réalité et des capacités des associations et vont au-delà des capacités des bénévoles, mettant en péril les programmes de gestion
 - o Par exemple : avant d'émettre un des permis d'autorisation de pose de toile de jute, on a demandé à une association de compter le nombre de poissons ou le retrait obligatoire des ancrages 2 ans après la pose de la toile
- Le manque de financement soutenu crée l'instabilité dans les programmes lorsque les subventions arrivent à terme

- De ne pas avoir accès aux ressources ni à l'expertise pour agir pour protéger les lacs
- Que l'accès public aux lacs ne doit pas se faire au détriment de la protection de la ressource.

Les perspectives d'avenir 2022

Les participants ont été invités à participer à la rédaction de la lettre au premier Ministre en complétant cette phrase :

M. Legault, en 2022 le gouvernement aura...

Rappelant les recommandations déposées au MELCC en 2020, à savoir :

- Que le gouvernement ;
- Inscrive un montant significatif récurrent dans le budget provincial dédié aux espèces aquatiques envahissantes et un volet dédié au myriophylle
- Mandate un organisme de la société civile afin de mobiliser les milieux, voir aux campagnes de prévention, jouer un rôle fédérateur et être en lien avec l'équipe scientifique du ministère de l'Environnement

Les participants ont répondu ...

Que le programme national :

- Vise l'ensemble des menaces aux lacs et cours d'eau et particulièrement les espèces aquatiques envahissantes
- Engage tous les ministères et que chacun soit redevable et rende des comptes
- Interpelle l'ensemble des acteurs et des usagers des plans d'eau : riverains associations, OBV, associations de pêcheurs et de chasseurs etc.
- Repose sur une stratégie de gestion du risque, s'appuyant sur un diagnostic juste
- Impose des normes nationales, convienne d'un engagement réel quant à la recherche et soit apte à différencier les interventions en fonction des réalités locales, de leurs moyens et de régions éloignées
- Innove dans les moyens de financer la gestion des lacs atteints, par exemple par le financement de projets d'infrastructures
- Identifie le soutien législatif manquant.

Que les municipalités :

- Soient interpellées et outillées pour soutenir les programmes de prévention et pour encadrer l'accès public aux lacs et non la restreindre.

L'organisme de la société civile retenu pour mettre en œuvre le programme :

- Que ses premiers gestes soient d'identifier toutes les associations de lac et de cours d'eau, de créer des instances de contacts, de réseautage, d'accès à l'expertise et de soutien des bénévoles.

Les associations ont aussi ardemment souhaité que le gouvernement du Québec entreprenne une conversation avec le gouvernement fédéral afin de résoudre les problèmes de vitesse des bateaux qui ont une incidence sur la prolifération des espèces à l'intérieur des plans d'eaux. Que soit étudié le problème des hydravions, un des vecteurs possibles de la prolifération des espèces aquatiques envahissantes notamment dans le nord du Québec un territoire qu'il est encore possible de protéger.

Souhaitant une structure aidante pour les demandes de subvention, les demandes de permis et pour l'organisation concrète des moyens de contrôle et tout en reconnaissant que le myriophylle permet le contrôle des autres espèces, les participants souhaitent la mise sur pied d'un réseau d'associations.

D) Un rappel des discussions en ateliers

Le rapport des ateliers a permis de souligner les convergences des discussions.

Créer un programme national : on doit créer et financer un organisme national en lien avec les acteurs locaux, qui verrait au travail scientifique, technique, de prévention, les transferts et le support aux associations. On doit favoriser une approche et un plan de gestion du risque s'appuyant sur des données crédibles, permettant de poser un bon diagnostic et de différencier les besoins régionaux.

Les contacts et les actions concertées entre le gouvernement provincial et fédéral sont essentiels pour résoudre un ensemble de problèmes de protection des plans d'eau.

La recherche : il y a nécessité d'un engagement réel envers le financement de la recherche dont la recherche en lien avec les besoins des milieux. De plus, les associations doivent avoir un accès direct à l'expertise.

La prévention : c'est l'affaire de tous : les divers ministères (MELCC, MFFP, MTQ, MAMH), le monde municipal, le monde associatif riverains et usagers doivent être regroupés au sein d'une table de concertation. Le tourisme au Québec est largement en lien avec la qualité de nos lacs ; leur protection devrait donc être une priorité pour le gouvernement.

L'appui aux milieux : le financement adéquat des associations doit être résolu. Il est urgent d'augmenter la capacité d'intervention des municipalités, d'harmoniser les interventions à l'échelle du territoire et de développer des mesures de contrôle raisonnables tout en respectant les moyens des associations, particulièrement les petites associations de bénévoles qui ont peu de moyens.

Le Comité de pilotage de l'Alliance Myriophylle
Le 14 novembre 2021
gestiondumyriophylle@gmail.com